

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein des locaux du PETR, 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	21/03/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (24) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIÉ Michel, CARRIERE François, CAUSSE Michel CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MOLIERES Jacques, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe.

Excusés ou absents (15) : BARBEZANGE Jacques, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DOUZIECH Jacques, GARRIC Benoît, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOLET LIGUE Didier, REYNES Jean-Michel, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle TEYSSÉDRE Christian.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. FABRE Jean-Marc a donné procuration à M. CARRIERE Francis
M. LACOMBE Jean-Marie a donné procuration à M. ALIBERT Jean-Louis
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
Mme NESPOULOUS Régine a donné procuration à M. CAUSSE Michel
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel
Mme WENZKE Laurence a donné procuration à Mme JOSEPH-EDMOND Michèle

Secrétaire de séance : Florence CAYLA

Le comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron doit se prononcer sur le compte de gestion 2023 présenté ci-dessous :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

64100 - PETR CENTRE OUEST AVEYRON

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	36 287,43		34 872,91		71 160,34
Fonctionnement	522 988,27		-118 974,29		404 013,98
TOTAL I	559 275,70		-84 101,38		475 174,32
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	559 275,70		-84 101,38		475 174,32

Après s'être assuré que M. SOULAGE, Comptable public, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. SOULAGE, Comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN, Président du PETR Centre Ouest Aveyron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de la part du Comité Syndical,**
- **d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2023.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le.....**08 AVR. 2024**

Publié ou notifié le :**08 AVR. 2024**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Florence CAYLA

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2023

Date de décision: 03/04/2024

Date de réception de l'accusé 08/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 240403_10DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20240403-240403_10DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 240403-10 DL Approbation Compte Gestion 2023.pdf (99_DE-012-
200050565-20240403-240403_10DL-DE-1-1_1.pdf)

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein des locaux du PETR, 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	21/03/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (24) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIÉ Michel, CARRIERE François, CAUSSE Michel CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, , FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MOLIERES Jacques, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe.

Excusés ou absents (15) : BARBEZANGE Jacques, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DOUZIECH Jacques, GARRIC Benoît, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, REYNES Jean-Michel, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle TEYSSÉDRE Christian.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. FABRE Jean-Marc a donné procuration à M. CARRIERE Francis
M. LACOMBE Jean-Marie a donné procuration à M. ALIBERT Jean-Louis
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
Mme NESPOULOUS Régine a donné procuration à M. CAUSSE Michel
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel
Mme WENZÉK Laurence a donné procuration à Mme JOSEPH-EDMOND Michèle

Secrétaire de séance : Florence CAYLA

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical doit arrêter le compte administratif du PETR Centre Ouest Aveyron.

Considérant qu'en application de l'article L2122-14 du CGCT, le Président est tenu de quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne doit pas y prendre part.

Il est proposé d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Entendu que Madame CLEMENT Karine, se porte candidate,

⇒ **Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité Madame CLEMENT Karine Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2023.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le....**0.8..AVR..2024**
Publié ou notifié le :**0.8..AVR..2024**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Florence CAYLA

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation du président de séance pour le compte administratif 2023

.....
Date de décision: 03/04/2024

Date de réception de l'accusé 08/04/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 240403_11DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20240403-240403_11DL-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 240403-11 DL Designation President Séance CA 2023.pdf (99_DE-012-200050565-20240403-240403_11DL-DE-1-1_1.pdf)

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein des locaux du PETR, 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	21/03/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Présidente de la séance : Karine CLEMENT

Présents (24) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIÉ Michel, CARRIERE François, CAUSSE Michel CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, , FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MOLIERES Jacques, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe.

Excusés ou absents (15) : BARBEZANGE Jacques, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DOUZIECH Jacques, GARRIC Benoît, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, REYNES Jean-Michel, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle TEYSSÉDRE Christian.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. FABRE Jean-Marc a donné procuration à M. CARRIERE Francis
M. LACOMBE Jean-Marie a donné procuration à M. ALIBERT Jean-Louis
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
Mme NESPOULOUS Régine a donné procuration à M. CAUSSE Michel
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel
Mme WENZKE Laurence a donné procuration à Mme JOSEPH-EDMOND Michèle

Secrétaire de séance : Florence CAYLA

Considérant que conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Considérant que le Président doit quitter la séance et être remplacé par le Président de séance élu précédemment,

Vu la délibération 240403-11 DL désignant Mme CLEMENT Karine Présidente de séance,

Vu l'examen du compte administratif et de la note de présentation annexés à la présente délibération,

Le compte administratif 2023 présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2023	632 069.37 €	Dépenses d'investissement 2023	10 920.00 €
Recettes de fonctionnement 2023	513 095.08 €	Recettes d'investissement 2023	45 792.91 €
Résultat de fonctionnement 2023	-118 974.29 €	Résultat d'investissement 2023	34 872.91 €
Résultat 2023		-84 101.38 €	
Résultat de fonctionnement cumulé	404 013.98 €	Résultat d'investissement cumulé	71 160.34 €
Résultat global de clôture 2023		475 174.32 €	

Le compte administratif fait apparaître un résultat pour l'année 2023 de – 84 101.38 €.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. SOULAGE, Comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN, Président du PETR Centre Ouest Aveyron,

Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN quitte la salle après présentation du compte administratif.

Madame Karine CLEMENT, Présidente de séance, met au vote le compte administratif.

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le.....**08 AVR. 2024**
Publié ou notifié le :**08 AVR. 2024**.....

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,
Karine CLEMENT

Le secrétaire de séance,
Florence CAYLA

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

SOMMAIRE

I- VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	2
II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	3
II.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3
II.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3
III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	3
III.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4
IV- EVOLUTION BUDGETAIRE	4

Rappel réglementaire

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le PETR entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

I- VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2023	632 069.37 €	Dépenses d'investissement 2023	10 920.00 €
Recettes de fonctionnement 2023	513 095.08 €	Recettes d'investissement 2023	45 792.91 €
Résultat de fonctionnement 2023	-118 974.29 €	Résultat d'investissement 2023	34 872.91 €

Résultat 2023	-84 101.38 €
----------------------	---------------------

Résultat de fonctionnement cumulé	404 013.98 €	Résultat d'investissement cumulé	71 160.34 €
-----------------------------------	--------------	----------------------------------	-------------

Résultat global de clôture 2023	475 174.32 €
--	---------------------

Le bilan prévisionnel fait apparaître un résultat déficitaire pour l'exercice 2023 de 84 101.38 €.

Ce résultat négatif est dû à :

- un retard dans le versement des subventions pouvant aller jusqu'à 6 ans concernant le LEADER. Plus de 440 000 € de subventions sont en attente de paiement à l'horizon 2026.
- Une augmentation des charges salariales de 24 300 € (augmentation du point, mutuelle)
- Combiné à des baisses successives du montant des cotisations

Le résultat cumulé est passé de 632 383 € en 2021 à 475 174 € en 2023 soit une baisse significative de 157 209 €

Les deux années successives de résultat négatif confirment l'importance de maintenir le résultat cumulé qui nous permet d'anticiper les besoins futurs à l'horizon 2026 à savoir :

- Une baisse des subventions d'ingénierie : entre 2015 et 2024, la subvention régionale est passée de 97 629 € à 60 000 € et il faut se préparer à des baisses récurrentes sur les prochaines années.
- Un plan pluriannuel d'actions (CF ci-après le détail) avec près de 710 000 € de dépenses à anticiper à l'horizon 2026 pour un autofinancement de près 380 000 €.

Ces dépenses concernent notamment l'évaluation, la révision du SCoT, notamment au regard de la loi climat et résilience, pour environ 400 000 € et la mise en œuvre du programme d'actions au travers de prestations externes (énergie, paysage...).

- Au regard du décalage du versement des subventions, la nécessité de conserver à minima 400 000 € de fonds de roulement afin de couvrir les charges salariales sans recourir à une ligne de trésorerie.

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	CA 2023	Libellé	CA 2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	165 409.34	ATTENUATION DE CHARGES	2 417.67
CHARGES DE PERSONNEL	420 865.13	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	499 755.64
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1.99	PRODUITS EXEPTIONNELS	10 920.00
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	45 792.91	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	1.77
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	632 069.37	TOTAL RECETTES	513 095.08
		Résultat de fonctionnement	-118 974.29

II.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

- Fonctionnement courant de la structure : 165 409.34 €

Correspondant aux achats (petits équipements, fournitures...) et aux services extérieurs (loyer, entretien véhicule, maintenance, assurances, affranchissement, télécommunication, documentation, formation...)

➤ LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent pour 2023 à 420 865.13 €, correspondants à 7.7 etp

II.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

- Cotisations des communautés de communes et d'agglomération : **420 315.50 €**
- Subventions des partenaires financiers : **149 423.54 €**
 - Région : 73 500 €
 - Etat : 8 500 €
 - Leader : 67 423.54 €

III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	CA 2023	Libellé	CA 2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	FCTVA	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	EXCEDENT FCT capitalisé	0
SUBVENTION EQUIPEMENT	10 920.00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
		AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	45 792.91
TOTAL DEPENSES	10 920.00	TOTAL RECETTES	45 792.91
		Résultat d'investissement	34 872.91

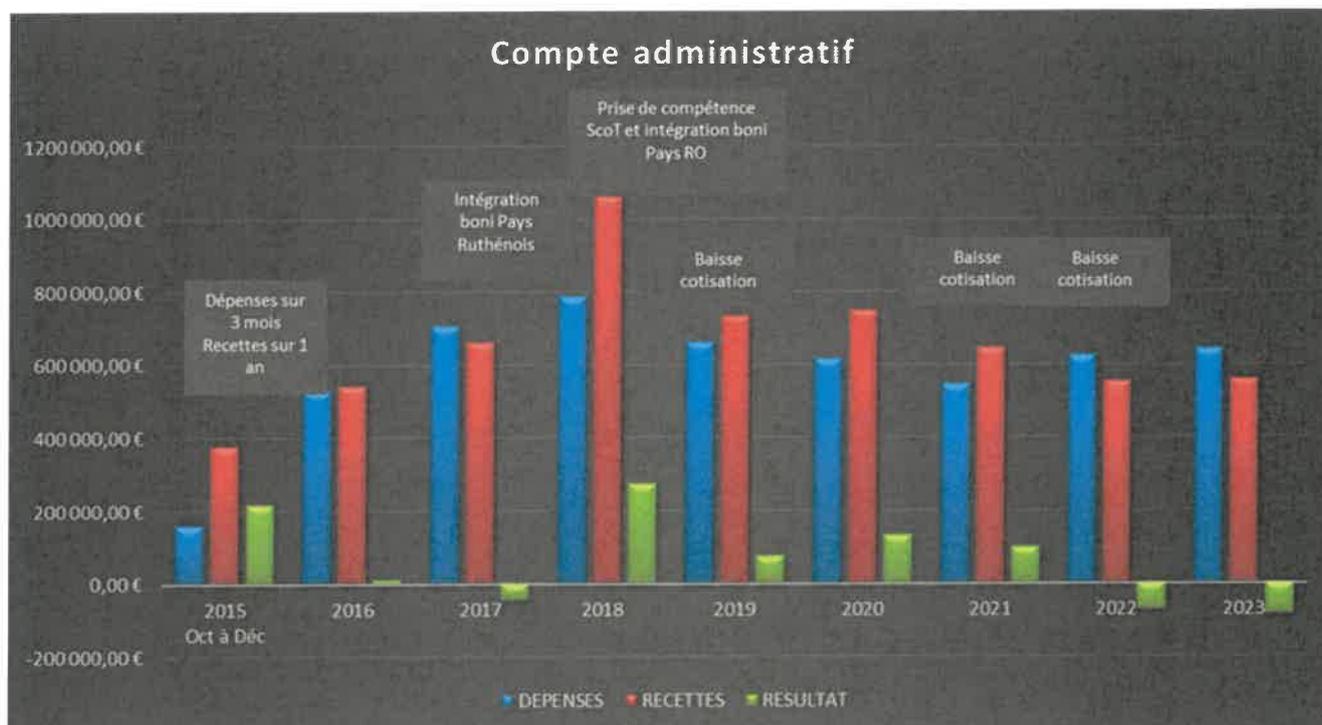
III.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement ne sont composées que par des opérations d'ordre.

III.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ne sont composées que par des opérations d'ordre.

IV- EVOLUTION BUDGETAIRE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte administratif 2023

.....
Date de décision: 03/04/2024

Date de réception de l'accusé 08/04/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 240403_12DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20240403-240403_12DL-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 240403_12 DL CA 2023.xml (99_BU-012-200050565-20240403-240403_12DL-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 240403-12 DL PJ1 Approbation CA 2023.pdf (71_AN-012-200050565-20240403-240403_12DL-BF-1-1_2.pdf)

Délibération CA 2023

Annexe : 240403-12 DL PJ2 Note Présentation CA 2023.pdf (71_AN-012-200050565-20240403-240403_12DL-BF-1-1_3.pdf)

Note de présentation CA 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein des locaux du PETR, 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	21/03/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (24) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIÉ Michel, CARRIERE François, CAUSSE Michel CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MOLIERES Jacques, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe.

Excusés ou absents (15) : BARBEZANGE Jacques, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DOUZIECH Jacques, GARRIC Benoît, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, REYNES Jean-Michel, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle TEYSSÉDRE Christian.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. FABRE Jean-Marc a donné procuration à M. CARRIERE Francis
M. LACOMBE Jean-Marie a donné procuration à M. ALIBERT Jean-Louis
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
Mme NESPOULOUS Régine a donné procuration à M. CAUSSE Michel
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel
Mme WENZÉK Laurence a donné procuration à Mme JOSEPH-EDMOND Michèle

Secrétaire de séance : Florence CAYLA

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 et constatant que celui-ci présente :

- un excédent de fonctionnement de 404 013.98 €
- un excédent d'investissement de 71 160.34 €

⇒ soit un excédent global de 475 174.32 €

Il est proposé d'affecter ce résultat :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 404 013.98 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),
- en recette de la section d'investissement pour un montant de 71 160.34 € à l'article 001 (résultat d'investissement).

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2023 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le.....**08 AVR. 2024**
Publié ou notifié le :**08 AVR. 2024**..

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Florence CAYLA

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2023

Date de décision: 03/04/2024

Date de réception de l'accusé 08/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 240403_13DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20240403-240403_13DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 240403-13 DL Affectation des resultats 2023.pdf (99_DE-012-
200050565-20240403-240403_13DL-DE-1-1_1.pdf)

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein des locaux du PETR, 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	21/03/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (24) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIÉ Michel, CARRIERE François, CAUSSE Michel CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MOLIERES Jacques, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe.

Excusés ou absents (15) : BARBEZANGE Jacques, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DOUZIECH Jacques, GARRIC Benoît, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, REYNES Jean-Michel, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle TEYSSÉDRE Christian.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. FABRE Jean-Marc a donné procuration à M. CARRIERE Francis
M. LACOMBE Jean-Marie a donné procuration à M. ALIBERT Jean-Louis
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
Mme NESPOULOUS Régine a donné procuration à M. CAUSSE Michel
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel
Mme WENZÉK Laurence a donné procuration à Mme JOSEPH-EDMOND Michèle

Secrétaire de séance : Florence CAYLA

Conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire, il est proposé de fixer par délibération le montant de la participation de chaque EPCI pour l'année 2024 comme suit :

		2024
Cotisations	PETR/SCOT	2.30 €
	Contractualisation	0.20 €
	Leader	0.30 €
	TOTAL	2.80 €

Conformément aux statuts, le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale, entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

⇒ **Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- d'adopter les montants des participations des EPCI membres tels que présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à appeler les recettes,
- de dire que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2024,
- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir à cet effet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....**08 AVR. 2024**

Publié ou notifié le : ...**08 AVR. 2024**....

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Florence CAYLA

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Contribution 2024 des membres

.....
Date de décision: 03/04/2024

Date de réception de l'accusé 08/04/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 240403_14DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20240403-240403_14DL-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6
Finances locales
Contributions budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 240403-14 DL Contribution 2024 des membres.pdf (99_DE-012-200050565-20240403-240403_14DL-DE-1-1_1.pdf)

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein des locaux du PETR, 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	21/03/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (24) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIÉ Michel, CARRIERE François, CAUSSE Michel CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MOLIERES Jacques, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe.

Excusés ou absents (15) : BARBEZANGE Jacques, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DOUZIECH Jacques, GARRIC Benoît, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, REYNES Jean-Michel, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle TEYSSÉDRE Christian.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. FABRE Jean-Marc a donné procuration à M. CARRIERE Francis
M. LACOMBE Jean-Marie a donné procuration à M. ALIBERT Jean-Louis
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
Mme NESPOULOUS Régine a donné procuration à M. CAUSSE Michel
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel
Mme WENZÉK Laurence a donné procuration à Mme JOSEPH-EDMOND Michèle

Secrétaire de séance : Florence CAYLA

Suite au débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire tenu en séance du 5 mars 2024, le comité syndical est invité à adopter le budget primitif 2024 du Budget Principal.

Vu l'examen du budget primitif 2024 et la note de présentation annexés à la présente délibération,

Pour 2024, il est prévu un budget de 1 107 633.36 euros. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Budget prévisionnel 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	453 535	PRODUITS DES SERVICES	0
Frais de structure et de procédure	210 000.00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	569 739.04
Frais liés au programme d'actions	230 535.20	EXCEDENT DE FCT REPORTE	404 013.98
Frais de communication	13 000.00	QUOTE PART SUBV EQUIP	10 920.00
CHARGES DE PERSONNEL	473 180.00		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 157.82		
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	51 800.00		
Virement section investissement			
TOTAL DEPENSES	984 673.02	TOTAL RECETTE	984 673.02
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 040.34	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	71 160.34
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000.00	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
Subvention équipement	10 920	FCTVA	0
Deficit d'investissemnt reporté	0	Exedent de fonctionnement capitalisé	0
		AMORTISSEMENT	51 800
TOTAL DEPENSES	122 960	TOTAL RECETTE	122 960
TOTAL GENERAL	1 107 633	TOTAL GENERAL	1 107 633

Le budget est réputé voté par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2024.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le.....**08 AVR. 2024**
Publié ou notifié le : ...**08 AVR. 2024**...

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Florence CAYLA

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

TABLE DES MATIERES

I- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024.....	2
II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024	2
III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024	5
IV- EVOLUTIONS BUDGETAIRES.....	5

Rappel réglementaire

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Éléments de contexte

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2024 du PETR Centre Ouest Aveyron.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

I- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Pour 2024, il est prévu un budget de 1 107 633 €.

Le PETR n'a pas contracté de dette.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Budget prévisionnel 2024			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	453 535	PRODUITS DES SERVICES	0
Frais de structure et de procédure	210 000.00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	569 739.04
Frais liés au programme d'actions	230 535.20	EXCEDENT DE FCT REPORTE	404 013.98
Frais de communication	13 000.00	QUOTE PART SUBV EQUIP	10 920.00
CHARGES DE PERSONNEL	473 180.00		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 157.82		
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	51 800.00		
Virement section investissement			
TOTAL DEPENSES	984 673.02	TOTAL RECETTE	984 673.02
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 040.34	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	71 160.34
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000.00	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
Subvention équipement	10 920	FCTVA	0
Deficit d'investissemnt reporté	0	Exedent de fonctionnement capitalisé	0
		AMORTISSEMENT	51 800
		TOTAL RECETTE	122 960
TOTAL DEPENSES	122 960		
		TOTAL GENERAL	1 107 633
TOTAL GENERAL	1 107 633		

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024

II.1 Les recettes de fonctionnement

a) Cotisations des communautés de communes et d'agglomération

		2024
Cotisations	PETR/SCOT	2.30 €
	Contractualisation	0.20 €
	Leader	0.30 €
	TOTAL	2.80 €

Montant BP 2024 : 420 315.50 €.

b) Subventions des partenaires financiers :

Le PETR bénéficie du soutien des partenaires institutionnels sur l'ingénierie et le programme d'actions.

✓ Les subventions d'ingénierie :

Montant BP 2024 : 132 423.54 €

✓ Les subventions sur opérations :

Montant BP 2024 : 17 000 €

II.2 Les dépenses de fonctionnement

a. La mise en œuvre du programme d'action du PETR

Le projet du PETR et sa traduction budgétaire s'inscrivent dans le respect de ses obligations statutaires et des engagements pris auprès des EPCI membres et des partenaires à savoir notamment :

- L'animation d'un projet de territoire et la mise en œuvre de son programme d'actions
- L'animation et la gestion des politiques contractuelles
- L'exercice de la compétence SCoT acquise au 01/01/2018

Le budget 2024 doivent permettre de concrétiser les perspectives d'actions suivantes :

- **Politiques contractuelles et ingénierie territoriale**
- Mise en œuvre des contractualisations :
 - Contrat Territorial Occitanie : Programmation des dossiers 2024 et définition de thématiques d'intervention pour la dotation innovation expérimentation
 - Contrat Bourg Centre Occitanie : Accompagnement à l'élaboration des avenants et de deux nouveaux contrats (Montbazens / Lanuéjols et Rieupeyroux et Bas Ségala / La Salvetat Peyrales)
 - LEADER : Conventonnement et lancement du programme 2023-2027, instruction des demandes de paiements 2015-2022.
 - Etat et CRTE : Programmation 2024, Accompagnement à la mise en œuvre des conventions PVD.
- L'accompagnement des politiques de développement des collectivités :
 - Accompagnement des porteurs de projet
 - Appui aux candidatures à des appels à projets....
- Actions de communication

Montant BP 2024 : 5 000 €

- **La mise en œuvre du SCoT**
- Accompagnement de l'élaboration et de la mise en compatibilité des PLUi et PLU avec le SCoT.
- Préparation à la déclinaison de la loi Climat et Résilience : suivi de la consommation foncière, réflexion sur une stratégie et plan d'action (en lien avec la démarche de « Revitalisation des centres bourg »).
- Analyse de la comptabilité avec le SRADDET approuvé et évaluation du SCOT obligatoire à 2026.
- Réflexion sur les énergies renouvelables en lien avec la loi d'accélération des EnR.
- Avis sur les documents d'urbanisme en tant que Personne Publique Associée.
- Réflexion sur la révision du SCoT et l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial
- Finalisation des diagnostics commerce déclinés par EPCI, définition des enjeux et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions...

Montant BP 2024 : 59 000 €

Auquel se rajoute 82 000 € en investissement

- **Le développement de politiques énergétiques territoriales**
- Poursuite de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les projets d'énergies renouvelables.
- Poursuite de la mise en œuvre des actions du PCAET volontaire du PETR : sensibilisation à la transition énergétique et écologique, participation aux PCAET de Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté, accompagnement des rénovations énergétiques, ...
- Reconduite des modules pédagogiques « Energie Climat » dans les écoles primaires : au total 240 animations ont été réalisées dans 100 classes permettant de sensibiliser 1500 enfants.

Montant BP 2024 : 37 000 €

- **La poursuite d'une stratégie patrimoniale et paysagère en lien avec les orientations du SCoT et la démarche PCAET**

- Elaboration, suivi et mise en œuvre du Plan Paysage.
- Elaboration et animation des cahiers de recommandations architecturales et paysagères.
- Poursuite de l'observatoire photographique du paysage.
- Diffusion des guides pour la mise en œuvre des opérations façades (Bassin minier, Rougier, Ségala et Causse) réalisés en interne
- Réalisation en interne d'un cahier de recommandation dédié aux zones d'activités
- Accompagnement technique des collectivités dans le cadre de programme patrimoniaux (opérations façades, SPR...).

Montant BP 2024 : 129 500 €

- **Le programme d'actions revitalisation des centres bourg**

Ce plan d'action transversal a pour objectif de proposer aux intercommunalités et aux communes des outils et des réponses aux problématiques d'aménagement et de développement qui touchent de manière prégnante tous les territoires du Centre Ouest Aveyron. En fonction des thématiques, il sera proposé au regard des attentes formulées par les collectivités, des outils, des guides, des actions de sensibilisation, d'information et de partage d'expériences.

- Poursuite du programme sur la désimpermeabilisation (visites de projets, formation, création d'outils, appui méthodologique des projets...)
- Définition de nouvelles thématiques de travail (vacances commerciales dans les centres, nécessaire sobriété foncière et énergétique, offre en logement insuffisamment adaptée, adaptation aux changements climatiques, attractivité du territoire qui se tasse...)

Montant BP 2024 : 5 000 €

b. Engagement pluriannuel des actions

				2024	2025	2026
Action	Montant Projet	Montant Subv	Autofi	Dépenses	Dépenses	Dépenses
Programme Revitalisation Bourg Centre et communication PETR	20 000.00 €		20 000.00 €	10 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Programme action Paysage	186 500.00 €	30 000.00 € 119 360.00 €	37 140.00 €	129 500.00 €	57 000.00 €	
Etude CCI T2 (Com com)	29 035.20 €	0.00 €	29 035.20 €	29 035.20 €		
Programme Action Energie	77 000.00 €	30 000.00 €	47 000.00 €	37 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
Modif SCoT+ DAAC...	400 000.34 €	150 000.00 €	250 000.34 €	112 040.34 €	140 000.00 €	147 960.00 €
TOTAL	712 535.54 €	329 360.00 €	383 175.54 €	317 575.54 €	222 000.00 €	172 960.00 €
				Total dépenses	712 535.54 €	
				Autofinancement	383 175.54 €	

c. Fonctionnement courant de la structure

Ce poste comprend les achats (petit équipement, fourniture...) et les services extérieurs (loyer, entretien véhicule, maintenance, assurances, affranchissement, télécommunication, documentation, formation, frais de procédure (enquête publique, contentieux...)).

Montant BP 2024 : 210 000 €uros

d. Les charges de personnel

L'équipe est ainsi composée aujourd'hui de 7.7 etp soit 5 agents à temps plein (35h) et trois agents à temps non complets (30h et 32h).

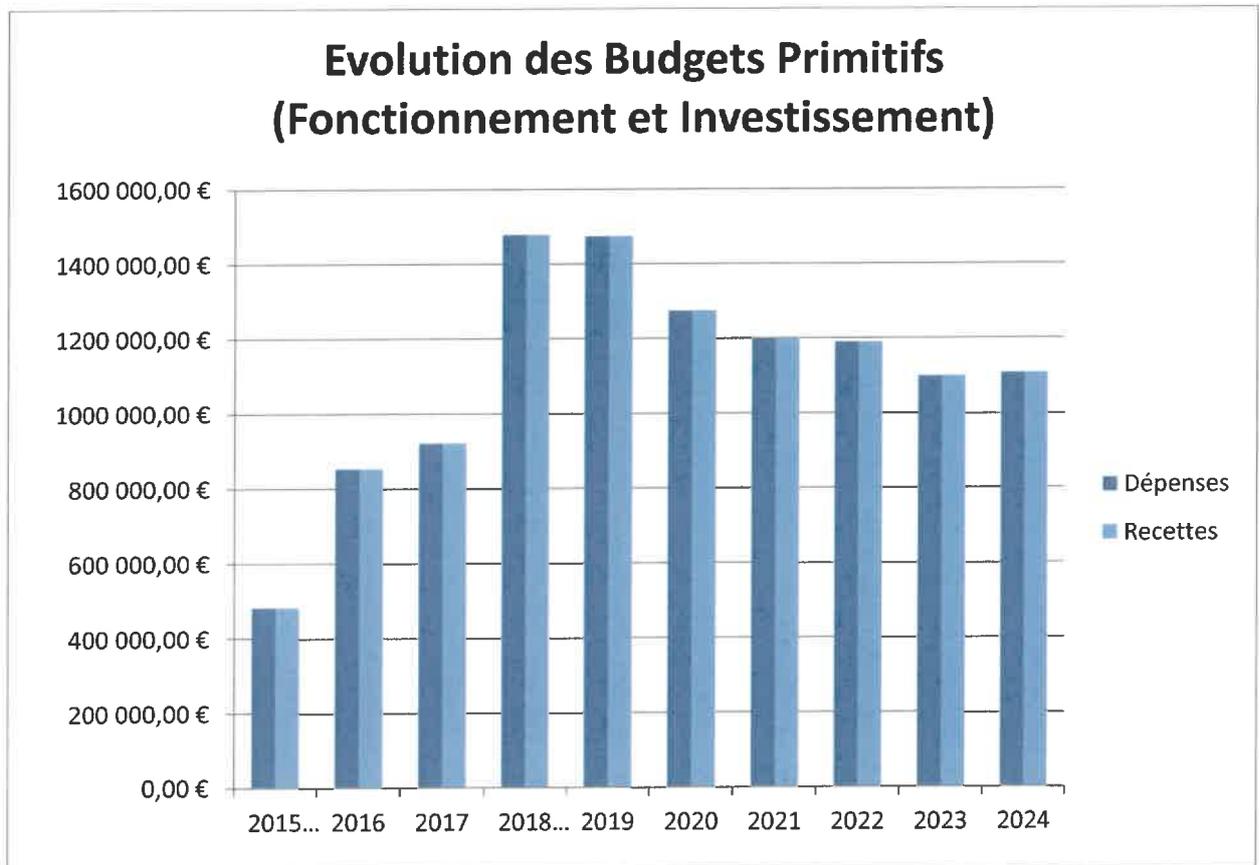
Montant BP 2024 : 473 180 euros

III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les dépenses d'investissement concernent des frais d'étude dans le cadre du suivi du SCoT, le renouvellement d'une partie de l'équipement informatique et l'achat de mobilier complémentaire.

Montant BP 2024 : 122 960.34 €

IV- EVOLUTIONS BUDGETAIRES



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Examen et Adoption du Budget Primitif 2024

Date de décision: 03/04/2024

Date de réception de l'accusé 08/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 240403_15DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20240403-240403_15DL-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 240403_15 DL BP 2024.xml (99_BU-012-200050565-20240403-240403_15DL-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 240403-15 DL PJ1 Examen et adoption BP 2024.pdf (71_AN-012-200050565-20240403-240403_15DL-BF-1-1_2.pdf)

Délibération Examen et adoption BP 2024

Annexe : 240403_15 PJ2 Note Présentation BP 2024.pdf (71_AN-012-200050565-20240403-240403_15DL-BF-1-1_3.pdf)

Note de Présentation BP 2024